

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE | La chambre consulaire a tenu sa session mercredi 9 mars avec un ordre du jour chargé et de nombreuses questions à évoquer.

Un hommage, des débats et des inquiétudes pour l'avenir

L'atmosphère était un peu lourde en ce mercredi après-midi à Digne-les-Bains pour l'ouverture de la session de la chambre d'agriculture. En effet, Frédéric Esmiol le président de la chambre consulaire a débuté son allocution après les présentations protocolaires par un hommage à Stéphanie Martin, ancienne journaliste de *L'Espace Alpin* décédée subitement à 47 ans le 27 février et dont les obsèques s'étaient tenues la veille. Souhaitant ensuite célébrer la vie, le président a rendu hommage à deux assistantes de la chambre d'agriculture qui ont fait valoir leur droit à la retraite : Roselyne Guilbert et Francine Daumas. Il a retracé leurs parcours respectifs et les a remerciés pour leur engagement pour le monde agricole. Frédéric Esmiol est bien entendu revenu sur la première participation du département au Salon international de l'agriculture de la porte de Versailles à Paris. « Pour un coup d'essai c'est un coup de maître ! », se réjouissait-il en rendant hommage à la présidente du Conseil départemental Éliane Barreille, cheville ouvrière de cette présence. Il a également tiré un coup de chapeau aux élus Benoit Gauvan, Marcel Gossa et Jean-Michel Tron pour leur implication ainsi que les syndicats, les appellations de produits et l'association *Bienvenue à la ferme*. Il est revenu sur les 36 médailles obtenues par les Bas-Alpins au Concours général agricole (voir *L'Espace Alpin* n°408). « C'est une nouvelle fois les hommes, les produits et les territoires de notre département qui ont été mis en valeur et reconnus par l'agriculture française », se félicitait-il. Le président est ensuite passé à des sujets plus sérieux en évoquant le Contrat d'objectifs et performances (COP) signé entre les chambres d'agriculture et le ministère de l'Agriculture. Il revenait sur ce qu'il avait annoncé lors de la précédente session de novembre. « Notre minis-

tre (...) a confirmé la stabilité de notre ressource fiscale pour les quatre prochaines années et a rappelé avec insistance que le réseau des chambres d'agriculture était l'acteur du dernier kilomètre, révélait-il. Celui sur lequel il souhaite s'appuyer pour mettre en œuvre la politique agricole du gouvernement et apporter un service de proximité aux agriculteurs. »

Accompagner et soutenir

Il a précisé que le ministre avait souligné la nécessité de fixer de nouveaux objectifs pour mesurer l'efficacité de l'action des chambres et qu'il avait insisté sur l'installation et la transmission les qualifiant de « mère des batailles ». Le président s'est alors félicité de l'action de la chambre bas-alpine qui a su avec ses partenaires « s'engager et innover en faveur du renouvellement des générations ». Il a poursuivi en révélant que les nouvelles modalités de calcul majoraient d'une quarantaine de milliers d'euros la contribution au financement du réseau, une augmentation amortie sur quatre ans. Frédéric Esmiol a rappelé les quatre axes du COP qu'il allait falloir décliner localement « en urgence » : accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques, créer plus de valeur dans les territoires, faire dialoguer agriculture et société, et enfin, s'engager et faire réseau. « Ce contrat ne doit pas être subi. Au contraire, puisqu'il vise à concourir à l'atteinte des objectifs de la Pac, de la stratégie de la 'ferme à la fourchette', tout en accompagnant le renforcement de la compétitivité de l'agriculture française et de sa transition agroécologique », soulignait-il avant de s'adresser aux candidats à l'élection présidentielle en leur demandant de « remettre l'agriculture en mode projets et de favoriser l'approche globale de l'exploitation » afin



La session de la chambre d'agriculture s'est tenue mercredi 9 mars en présence de la préfète et de la directrice de la Direction départementale des territoires Catherine Gaildraud.

de « l'accompagner dans ses transitions ». Selon le président, cette ambition doit s'appuyer sur deux piliers. Le premier accompagner la transition agricole des exploitations. Une transition qui a un coût d'autant plus important compte tenu du contexte géopolitique actuel qui fait exploser les charges et les problèmes de recrutement appelant une pérennisation des aides destinées à soutenir la compétitivité des entreprises comme les TODÉ, l'assurance récolte ou encore la mise en place d'une réforme fiscale « réclamée depuis de nombreuses années ». Tout ceci complété par une simplification des démarches administratives.

Plus de souplesse

Le second pilier évoqué a été le maintien du nombre d'actifs en assurant l'installation et le développement de la transmission des exploitations avec des projets performants et durables. Il a exhorté le monde agricole à « être imaginatif et prudent à la fois ». Après le vote à l'unanimité des comptes qui se sont avérés équilibrés et positifs pour la chambre consulaire, Sébastien Bougerol, chef de service, a présenté les modalités de la nouvelle Pac.

À la suite de cette présentation Yannick Becker, porte-parole de la Confédération paysanne a soumis une motion pour le maintien des trois UGB (au lieu des cinq) pour accéder à l'ICHN dans la nouvelle mouture de la Pac dont l'impact serait, selon lui, dommageable pour les petites fermes diversifiées à plusieurs ateliers. Catherine Gaildraud, directrice de la DDT a répondu dans la foulée que seulement une trentaine d'exploitations pourraient être impactées par ce changement. Laurent Depieds, président de la FDSEA et Olivier Pascal, vice-président de la chambre d'agriculture se sont joints à la discussion pour appuyer cette requête notamment pour demander une marge de manœuvre et une souplesse pour les jeunes installés le temps de se constituer un cheptel suffisant. La motion a donc été adoptée à l'unanimité. Une dizaine de questions d'actualité se sont ensuite succédées (voir ci-dessous). Pour conclure Frédéric Esmiol a rappelé que 1 000 agriculteurs seront concernés par le conseil stratégique phytosanitaire avant le 31 décembre 2023 et qu'ils ne devront pas s'y prendre au dernier moment.

Comme le veut la tradition, les personnalités ont conclu cette session tout d'abord la députée Delphine Bagarry qui a exprimé sa joie d'avoir participé à ces sessions durant son mandat et a exprimé le souhait de le réitérer si elle était réélue. Jean-Michel Tron a, pour sa part, souligné à son tour le succès du salon de l'agriculture et son souhait de poursuivre le travail engagé par le Conseil départemental sur les thématiques agricoles (voir p. 15). Le mot de la fin est évidemment revenu à la préfète qui a rappelé que l'État restait à la disposition des professionnels pour travailler sur tous les sujets et qu'elle était très attentive à la question du gel. Elle a conclu avec un mot sur la situation en Ukraine qui remettait sur le devant de la scène la question de la souveraineté alimentaire et que les conséquences sur l'agriculture avaient bien été identifiées par l'exécutif et que tout allait être mis en œuvre pour faire au mieux face « au tunnel qui venait de s'ouvrir ». Elle a fini par souligner les réussites de l'agriculture bas-alpine : les médailles, la gestion financière saine de la chambre consulaire, les Projets alimentaires territoriaux, l'accroissement du nombre d'agricultures, etc. ■

Alexandra Gelber

Les questions d'actualité

La première sur le loup présentée par Olivier Pascal a de nouveau soulevé cette épineuse question qui, même s'il y a des avancées, sont trop lentes au regard des dégâts occasionnés par le prédateur et de la détresse des éleveurs. Il a également mis en exergue la défiance à l'égard de l'Office français de la biodiversité en charge du comptage et qui ne semble pas prêt à modifier sa méthode. Yannick Becker a suggéré que l'État prenne en compte la fourchette haute de 800 loups pour établir le quota de prélèvements puisqu'il en a la capacité. Cette idée a été soutenue par le président de la FDSEA qui s'inquiète de la santé psychologique des éleveurs alors que la saison d'estives n'a pas encore débuté. Il a comparé la situation à un paquebot en train de couler que l'on écope avec un dé à coudre.

Violaine Démaré, la préfète a souhaité réagir immédiatement en allant dans le sens de l'assemblée en reconnaissant que les chiffres étaient encore trop élevés et que le bilan ne pouvait pas être satisfaisant. Elle a ré-évalué l'idée que le préfet loup avait ralenti les prélèvements l'an dernier dans le département et a souligné les souplesses dont il a, au contraire, bénéficié. Elle a insisté sur le recrutement de deux nouveaux lieutenants de louterie et sur le déblocage d'une nouvelle enveloppe pour la modernisation de l'équipement de la brigade.

Concernant la problématique des chiens de protection elle a confirmé

qu'une action de sensibilisation avait été menée auprès du procureur de la République et des gendarmes face aux inquiétudes exprimées par la profession.

Clémence Delay, élue de la chambre d'agriculture a ensuite abordé la question du renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturage avec l'Office national des forêts qui risque de contrarier les investissements sur les cabanes ou les aménagements des sites faute de sécurisation sur la durée.

Olivier Pascal a parlé de « double peine » avec une remise en question des conventions et une augmentation des tarifs. La directrice de la DDT a concédé qu'une deuxième séquence de travail était nécessaire sur cette question.

Des points de vigilance à prendre en compte

Gérard Brun a ensuite abordé la question de l'eau et le Plan action sécheresse en 2022 qui nécessite une harmonisation régionale et une plus grande transparence pour réduire les disparités entre les départements. Julien Barboni a évoqué le durcissement de charte des riverains et les modifications à venir qui remettent en question le travail effectué par la chambre d'agriculture et les syndicats. La préfète s'est dit prête à y travailler avec eux avant que la charte actuelle ne devienne caduque en juillet.

Sandrine Faucou a présenté la nouvelle réglementation bio en vigueur depuis début janvier dans un contexte morose où il conviendrait de faire coller les productions à la demande des consommateurs.

L'assurance récolte a suscité ensuite des interrogations portées par Thierry Gaudin notamment sur le seuil à partir duquel l'État va prendre le relais des assurances privées ou le flou qui règne au niveau de son implication ou des aides MSA et de leur compatibilité avec les aides européennes.

La question de la main-d'œuvre a également fait débat par la voix de Laurent Depieds qui déplorait que malgré les mesures prises les difficultés étaient toujours présentes. Il a révélé qu'il travaillait avec l'Union des entreprises du 04 (UDE) à une étude de faisabilité pour la création de deux groupements d'employeurs et la possibilité de travailler sur des emplois multisectoriels.

Il a poursuivi sur le durcissement des règles de transfert des DPB et de création des Gaec difficilement compatibles avec les usages dans le département où un grand nombre de baux sont uniquement verbaux ce qui pourrait freiner les évolutions.

Mickaël Juran a, quant à lui, exprimé des inquiétudes sur l'absence d'informations sur le nouveau dispositif d'aide sur l'installation alors que son application doit débuter dans neuf mois. Il redoute que ces incertitudes aussi bien sur le financement que sur la méthode pénalisent l'installation.